



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 11/202341113

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE
TERRITORIAL.**

**THÉMATIQUE : 4.1.5. Mise à disposition.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Treize Novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - RICARD M. – CRAS A. – LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. - FOURNET M. - NZEUBA E - TALANDIER K. - DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. – DE MUYNCK A. - DURAND B. – VAQUEZ B. - FINAZ P. - FRANÇOIS. – LAMBERT A.

Absents : ////

Absents excusés ayant donné procuration :

M. ARTHUR D. ayant donné procuration à M. DEGROOTE G.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.
Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
M BACQUET F. ayant donné procuration à M NZEUBA E.
M LAVOISIER E. ayant donné procuration à Mme LAMBERT A.
M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 2

Convocation : 07/11/2024

Mme Laurence LELIEUR a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-11_20241113-DE

En application des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la Commune de Villers-Bretonneux (Commune d'accueil) et la Commune de Marcelcave (Commune d'origine) souhaitent conclure une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

Cette convention définit notamment, la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle, de l'évaluation de ses activités et les missions de service public qui lui sont confiées.

Ladite convention est jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 25 voix pour et 2 abstentions (DURAND B. ; LAMBERT A.),

Approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la Commune de Villers-Bretonneux (Commune d'accueil) et la Commune de Marcelcave (Commune d'origine).

Autorise le Maire à signer ladite convention,

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Laurence L'ELIEUR



Le Maire,

Didier DINOARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le 22 NOV. 2024

20 NOV. 2024



Le Maire,
Didier DINOARD

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-11_20241113-DE

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **11_20241113**
Objet : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D?UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL.**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.1.5 - mise à disposition, détachement, mutation/radiation/cessation d'activité
Identifiant unique : 080-218007508-20241113-11_20241113-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241113-11_20241113-DE-1-1_0.xml	text/xml	933 o
Document principal (Délibération) Nom original : 11_20241113_CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D__UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL..pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241113-11_20241113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	117.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	20 novembre 2024 à 15h21min27s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 novembre 2024 à 15h25min12s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	20 novembre 2024 à 15h25min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2024 à 15h25min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2024 à 15h25min42s	Reçu par le MI le 2024-11-20